

La Tchécoslovaquie conteste également le droit de signer la présente Convention internationale des télécommunications aux représentants de la Corée du Sud et du Viêt-Nam de Bao-Daï au nom des pays de Corée et de Viêt-Nam, respectivement, vu qu'ils ne représentent pas, en effet, ces pays.

La Tchécoslovaquie n'accepte pas la signature de la Convention internationale des télécommunications par les représentants des autorités de Bonn au nom de l'ensemble de l'Allemagne et elle déclare que la République Démocratique d'Allemagne qui a dûment adhéré à la Convention internationale des télécommunications d'Atlantic City, 1947, doit être considérée comme Membre de l'Union internationale des télécommunications de plein droit.

2. La Tchécoslovaquie n'accepte pas les décisions de la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications de Buenos Aires relatives à l'Accord de la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications de Genève, 1951, vu que ces décisions tendent à légaliser ledit Accord qui est en contradiction avec l'article 47 du Règlement des radiocommunications d'Atlantic City, 1947, et elle se réserve le droit de se conformer strictement aux dispositions de l'article 47 de ce Règlement.

3. La Tchécoslovaquie n'est pas d'accord avec les décisions de la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications à Buenos Aires relatives au Comité international d'enregistrement des fréquences et elle se réserve le droit d'accepter ou de ne pas accepter l'article 6 de la Convention internationale des télécommunications, soit dans son ensemble, soit en partie.

## XXVIII

*Pour la Turquie :*

1. Vu les dispositions de l'article 12 de la nouvelle Convention de Buenos Aires, je tiens à déclarer formellement au nom de ma délégation que les réserves faites antérieurement au nom du Gouvernement turc concernant les Règlements énumérés dans cet article doivent continuer à produire leurs effets.

2. Au moment de signer les Actes finals de la Convention de Buenos Aires, je déclare formellement au nom du Gouvernement de la République de Turquie que mon Gouvernement ne peut accepter